LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES

Les pages suivantes représentent votre document unique à remplir.

La première page permet d'identifier le document.

Ensuite, vous pouvez reprendre la démarche : ce qui a été fait, comment, avec qui (par exemple, la participation à une formation sur l'évaluation des risques, la corédaction d'une page avec un salarié, etc...). Vous conserverez ainsi une trace de ce qui a été fait et de l'historique de la politique de prévention sur votre exploitation.

Les dernières pages sont vierges. Photocopiez-les pour compléter votre document.

D'après l'article R4121-2 du Code du Travail ce document doit être mis à jour :

- 1° Au moins chaque année ;
- 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8;
- 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Conseils:

- N'hésitez pas à inclure le plan de vos bâtiments : identifier les compteurs, les points d'eau, les extincteurs, etc...
- Ce document est le vôtre : rédigez le avec vos termes, faites des photos ou des dessins légendés si cela est plus simple. Assurez vous simplement que ce qui est indiqué est compréhensible par tous.

EXPLOITATION:	
Adresse:	

DOCUMENT UNIQUE

RELATIF A L'EVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DES TRAVAILLEURS

Selon le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

Dates de mises à jour :						
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				

HISTORIQUE : DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES Etape (mise à jour du document, formation, information, etc...) Personnes concernées sur Date l'exploitation

(Coch	Nature de taches réalisée (Cocher les cases pour les taches à effectuer en alpage)		Risques liés à la tâches	Conséquences estimées	Possibles mesures de préventions				
	Conduite au pâturage, déplacement du troupeau		Bousculade, piétinement, encornage	Traumatismes corporels divers, parfois graves	Comportement adapté avec le troupeau et l'animal, formation des travailleurs au comportement adapté, à l'Isolement des animaux à problèmes techniques de contention.				
Gestion du troupeau	Surveillance de l'état général des animaux, au sein du troupeau								
	Isolement des animaux à problèmes								
	Contention manuelle des animaux								
	Premiers soins aux animaux malades ou boiteux								
	Contention des animaux avec du matériel de contention (parc de tri,)								
	Abreuvement du troupeau								
	Distribution du sel								
	Regroupement nocturne des animaux								
	Récupération d'animaux égarés, isolés dans des lieux dangereux								

Nature de taches réalisée (Cocher les cases pour les taches à effectuer en alpage)		Risques liés à la tâches	Conséquences estimées	Possibles mesures de préventions	
Gestion des chiens	Conduite et soins des chiens de troupeau		Conduite et soins des chiens de protection	Coups, blessures, fractures, chutes	Comportement adapté vis-à-vis du chien Formation des travailleurs à un comportement adapté
	Conduite et soins des chiens de protection				
Gesti					
Gestion des équipements	Mise en place et Rangement des installations en début et fin d'alpage		Portage de lourdes charges, chutes de matériel	Atteinte au dos, troubles musculo-squelettiques traumatismes divers	Positions physiques et techniques adaptées au port de charge
	Entretien des installations pastorales (points d'eau, contention, clôtures, chalet)				
	Pose et dépose de clôture mobile (parc de pâturage, parcs de nuit)		Portage de lourdes charges		
	Utilisation du poêle du chalet et autre équipement de chauffage et de cuisson des aliments		Réalisation de feux dans le logement, présence de pièces métalliques à très haute température	Brulure, intoxication, incendie	Vigilance, aération des pièces de vie, respect de consignes de sécurité (ces consignes devront être écrites et facilement accessible aux travailleurs). Vérification de la conformité des équipements
	Conduite d'engins motorisés et équipements tractés		Retournement, perte de contrôle de l'engin ou de l'équipement	Blessures, fractures, chutes, écrasement	Fourniture et maintient en conformité des engins et équipements utilisés. Formation des travailleurs à leur utilisation

Nature de taches réalisée (Cocher les cases pour les taches à effectuer en alpage)		Risques liés à la tâches	Conséquences estimées	Possibles mesures de préventions	
vie en alpage	Déplacement à pied, avec ou sans charge, parfois de nuit		Déplacement, en zone de montagne, en zone accidentée avec parfois peu de visibilité	Chute, atteinte au dos, troubles musculosquelettiques traumatismes divers	Utilisation de chaussures et d'équipement adapté, transport de charges adaptée à sa capacité physique
	Météorologie en montagne (neige, orages, brouillard, vent violent)		Travail en extérieur, dans un contexte météorologique très changeant	Hypothermie, isolation, coup de soleil, déshydratation	Utilisation de vêtements, et d'équipements adaptés, connaissances en météorologie de montagne, respect de consignes de sécurité (ces consignes devront être écrites et facilement accessible aux travailleurs)
Gestion de la	Travailler et vivre seul en alpage		Travailler et vivre dans un contexte d'isolement	Isolement en cas de blessure ou de maladie Déprime à cause de la solitude Difficulté de gestion des situations difficiles	Disposer de moyen de communication utilisable en site isolé (téléphone portable, téléphone satellite) Contact régulier avec des personnes extérieur à l'alpage Contact régulier avec l'employeur
	Organisation du temps de travail et du temps de repos		Travailler sur des amplitudes horaires élevées et vivre sur son lieu de travail	Fatigue, épuisement et accident lié à la fatigue	Respect des durées maximales de travail journalières et hebdomadaires ainsi que des temps de repos journaliers et hebdomadaires
	1			T	
Gestion de la prédation	Gestion des situations d'attaques récurrentes		Forte surcharge de travail, situations d'affolement du troupeau et des chiens	Epuisement, stress, anxiété	Sollicitation d'un aide berger Prise de congés, remplacement pour repos Echanges et sollicitation des structures pouvant apporter de l'aide en main d'œuvre et de l'aide psychologique au berger (MSA, associations de bergers, services pastoraux)
ğ					

Nature de taches réalisée (Cocher les cases pour les taches à effectuer en alpage)		Risques liés à la tâches	Conséquences estimées	Possibles mesures de préventions	
de la tion	Travaux de débroussaillage (sécateur, débroussailleuse, scie à main)		Utilisation d'outils tranchants, pouvant générer des projections	Coupures, blessures graves liées aux projections	Formations aux techniques d'utilisation du matériel, port des EPI, fourniture des EPI adaptés, en quantité suffisante et veille au port
Gestion or végétat	Travaux d'élagage et petit bucheronnage (avec usage de la tronçonneuse) ¹		Utilisation d'outils tranchants, pouvant générer des projections Travaux en hauteur, abattage de branches et d'arbres	Coupure, et blessures graves Chute, Atteinte au dos, troubles musculo-squelettiques traumatismes divers	des EPI, respect de consignes de sécurité (ces consignes devront être écrites et facilement accessible aux travailleurs).

¹ Concernant les travaux de bucheronnage ou d'élagage d'arbres qui peuvent être effectués ponctuellement en alpage, l'employeur a l'obligation de fournir des équipements très spécifiques (tant en termes d'EPI que d'équipements de travail) et de veiller à leur maintien en état de conformité, et surtout de s'assurer de la formation des salariés, or, en matière d'abattage d'arbres et surtout de travaux en hauteur liés à l'élagage, ces formations sont très complètes.

Cela signifie que, hormis les cas où le salarié disposerait au préalable des qualifications requises pour intervenir sur ce type de travaux (exemple : embauche d'un salarié formé au préalable au métier de bûcheron ou d'élagueur), ces travaux devraient être totalement prohibés. En cas d'accident, un employeur verrait dans la majorité des cas sa responsabilité pénale engagée.